

**T
E
X
I
C
O

S
·
P
·
R
·
L
·**

TEXTILES INDUSTRIELLES

DU CONGO

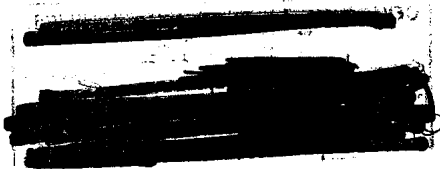
"TEXICO S.P.R.L."

**T
E
X
I
C
O

S
·
P
·
R
·
L
·**

**SOCIETE INTEGREE DE CONFECTION,
D'IMPRESSION TEXTILE ET DE PRODUCTION
D'ARTICLES
D'IMPRIMERIE DIGITALE ET OFFSET**

Projet d'investissement de demande d'agrément (Loi 004/2002)



Kinshasa, Décembre 2008

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

I.1. IDENTITE DE L'ENTREPRISE

- Dénomination Sociale : **TEXTILES INDUSTRIELLES DU CONGO
« TEXICO S.P.R.L. »**
- Forme Juridique : S.P.R.L.
- N° Registre du Commerce : KG/1698/M
- N° Identification Nationale : 01-239-N49848M
- N° Impôt : A 0808694 K
- Date de Création : Le 19 octobre 2007.
- Siège Social : 1538, Avenue de la Douane, Kinshasa/Gombe.
- Siège d'Exploitation : 372, Avenue Colonel Mondjiba, Kinshasa/Ngaliema.
- Objet Social : Toutes activités industrielles et commerciales, spécialement la production, l'achat, la vente, la transformation et la fabrication de toutes matières textiles ainsi que tous travaux d'imprimerie sur support papier et autres par procédés digitale et Offset
- Référence Bancaire : BIAC : 33002002101-61 USD
- Capital Social : **1.000.000 \$US.**
- Répartition :
 1. Monsieur **Albert YUMA MULIMBI** : 50 %
 2. Madame **TSHIMUANGA KANKOLONGO (Ets. SANDY BOUTIQUE)** : 50 %

I.2. IDENTITE DES PROMOTEURS

1. Monsieur **Albert YUMA MULIMBI**, de nationalité Congolaise, Administrateur de Société résidant à Kinshasa, Commune de Ngaliema, Concession UTEXAFRICA n° 5051 ;

2. Madame TSHIMUANGA KANKOLONGO (Les Ets. Sandy Boutique), de nationalité Congolaise, résidant à Kinshasa, Commune de Ngaliema, Concession Utexafrica n° 5051

La Motivation d'investissement des promoteurs est liée au constat malheureux que, suite à la liquidation de Congotex à Kinshasa, la fermeture de Syntexkin à Lubumbashi, la quasi-fermeture de Sotexki à Kisangani, il n'existe plus aucune production locale de produits textiles aux goûts et couleurs nationales. On devait donc relever ce défi de la relance de l'activité textile locale.

Par ailleurs, dans le domaine stratégique de la production militaire et de Police, on ne pouvait pas laisser nos fabrications se faire à l'extérieur, mettant à la disposition de tous, les informations sur nos approvisionnements. D'où la nécessité de maintenir l'exclusivité de cette production sur le territoire national.

De plus, les promoteurs ont constaté que le domaine de l'imprimerie digitale, à Kinshasa et dans le reste du pays, était le quasi-monopole d'opérateurs expatriés et qu'il était dès lors important que des nationaux s'impliquent aussi dans ce secteur à haute technologie.

Il est important de signaler que dès l'obtention du code des investissements, les promoteurs ouvriront le capital de la société à d'autres partenaires Congolais qui ont déjà marqué leur accord pour cofinancer le projet d'investissement.

De même, il pourra être fait appel au système bancaire local (Banque commerciales ou F.P.I.) ou international (SFI, BIO,...) pour le financement des besoins en fond de roulement.

Enfin, les promoteurs ont le souci de s'intégrer dans les 5 chantiers du Gouvernement et de redonner rapidement ainsi du travail à près de 900 Congolaises et Congolais, aujourd'hui au chômage.

II. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES DU PROJET

II.1 LOCALISATION

Le projet d'investissement dont il est question, sera localisé au départ dans la Ville Province de Kinshasa. La Société pourra toutefois ouvrir des succursales en Province, ultérieurement, pour se rapprocher de la clientèle.

II.2 NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET

a) Nature

Il s'agit bien-sûr d'un investissement de création qui consiste en l'acquisition des équipements de production et autres matériels industriels en vue d'implanter à Kinshasa un nouvel atelier de confection, une nouvelle usine d'impression de pagnes 8 couleurs automatique, avec un objectif de produire à nouveau en RDC un pagne de qualité, aux goûts des femmes congolaises qui le réclament avec insistance. Dans ce secteur, on assistera en même temps, vu la nouvelle technologie qui sera utilisée, à l'amélioration de la qualité et de la réduction des coûts.

Pour ce qui est de la confection, hypermoderne avec des machines à coudre de dernière génération, elle produira notamment : des tenues Militaires et de Police ou du Service National, des tenues de travail et combinaisons d'ouvriers, des polos, pull-over, T-shirts, chaussettes, des drapeaux, bérets, imperméables et couvertures et sacs à farine.

Le projet TEXICO comprend aussi l'installation d'une unité intégrée d'imprimerie digitale et offset qui produira parallèlement des articles sur supports soit papier, soit vinyle, soit bâche, P.V.C., Tôle, Forex, vitre pour tous travaux de bureau, publicitaire ou de campagne électorale. L'imprimerie produira aussi de cartons d'emballage pour tout produit alimentaire ou cosmétique.

b) Objectifs

- Atteindre une production de plus de 7.200.000 mètre de pagnes de qualité / an
- Confectionner plus de 744.000 pièces de qualité/an
- Imprimer plus de 82. 706. 000 exemplaires de différent type de d'imprimé meilleurs qualité/ an

II.3. DESCRIPTION DE L'INVESTISSEMENT ET DES EQUIPEMENTS

A. Equipements d'Exploitation

A.1. Usine d'impression pagnes

Investissement nécessaire

Quantité	Machine	Fonctions	Prix unitaire	Prix total
2	Rame vérifications tissus blanchis	Déroulement tissu blanchis avant impression	37.500	75.000
3	DAO et Gravure	Préparation des Dessins et Gravures des cylindres	75.000	225.000
1	Machine d'impression automatique 8 couleurs	Impression des tissus	720.000	720.000
1	Cuisine couleur	Mélanger couleur avant impression	120.000	120.000
1	Machine de fixation couleur	Fixation thermique des couleurs (vaporisation et ou bains)	500.000	500.000
1	Laveuse/ sècheuse	Lavage pour enlever l'excès de couleur et séchage (par cylindre) des tissus après fixation	350.000	350.000
1	Rame de finissage	Etirement du tissu aux dimensions souhaitées + ajout agent de finition	650.000	650.000

4.2. Coût de l'investissement (en \$US)

LIBELLE	Sans Exonération		Avec Exonération	
	Dépenses Importation	Dépenses Locales	Dépenses Importation	Dépenses Locales
- Frais 1 ^{er} Etablissement	-	20.000	-	20.000
- Bâtiment	-	1.700.000	-	1.700.000
- Adduction d'Eau	-	500.000	-	500.000
- Equipements Production	9.274.915		9.274.915	
- Equipement & Mat. Divers	1.105.500	-	1.105.500	-
- Matériels Roulants	540.000	-	540.000	-
- B.F.R.	-	5.122.275	-	5.122.275
- D.E + I.C.A	-	890.014	-	-
- Taxes Administratives	-	546.020	-	-
- O.C.C + OGEFREM	-	191.107	-	191.107
- Autres Frais Locaux	-	218.408	-	218.408
- Sous-Total (1)	10.920.415	9.187.824	10.920.415	7.851.790
- Imprévus (10 %)	1.092.042	9187.782	1.092.042	785.179
- Sous-Total (2)	12.012.457	9.187.782	12.012.457	8.715.970
Total Général	21.200.239		20.728.427	

4.3. Mode de financement (en \$US)

- Capital Social	:	1.000.000 \$US
- Avances des Associés	:	13.240.415 \$US
- Crédit bancaire (imprévu, dépenses locales)	:	6.959.824 \$US

		21.200.239 \$US

LES AVANTAGES SOLLICITES PAR TEXICO

a) Avantages douaniers

- Exonération des droits et taxes, en ce compris la redevance administrative, à l'importation des équipements, machines, outillages et matériels neufs ou de seconde main importés ainsi que des pièces de rechange de première dotation, nécessaires à la réalisation de l'investissement, et dont la liste est jointe au présent arrêté.
- Exonération de toutes taxes et droits d'importation (en ce compris la redevance administrative) sur matières premières, intrants industriels, pièces de rechanges et consommables d'usine et dont la liste est jointe en annexe.

b) Avantages fiscaux

- Exonération de l'impôt sur les bénéfices réalisés par le présent investissement, -
- Exonération de l'impôt professionnel sur les rémunérations,
- Exonération de l'ICA et du FPI sur le chiffre d'affaires
- Exonération du précompte BIC
- Exonération, durant la période d'agrément, du droit fixe prévu à l'article 13 du décret du 27/02/1887 sur les sociétés commerciales, tel que modifié à ce jour lors de la constitution de la société.
- Exonération pour les superficies liées au présent projet d'investissement, de l'impôt sur la superficie des concessions foncières bâties et non bâties.
- Exonération durant la période d'agrément, de l'impôt sur le chiffre d'affaires à l'intérieur sur les biens d'équipement fabriqués en RDC au cas où la TEXICO achèterait auprès des producteurs locaux ledits biens ou recourait aux services des tiers pour les travaux immobiliers.

C) Avantages économiques

- ~~Tarif unique~~ SNEL à 0,018 \$ par kWh
- Exonération de la redevance REGIDESO sur l'utilisation de l'eau pompage du fleuve

- Tarif REGIDESO industriel à 18,42 \$ /m³.
- Tarif spécial pour les coûts de transit au port ONATRA.

Compte tenu que les actionnaires de TEXICO prennent le risque de redémarrer des activités abandonnées par des grands groupes étrangers (chinois et belge) qui avaient obtenu des avantages conventionnels et extra-conventionnels importants et des avantages économiques et fiscaux conséquents pour investir vu notamment le risque pays, l'impact sur la main d'œuvre et la nécessité d'une valeur ajoutée locale dans cette industrie, il est indispensable que les actionnaires congolais obtiennent au moins les mêmes avantages que l'Ex- CONGOTEX.

LISTE DES BENEFICIAIRES DES MARCHES PUBLICS

= 2009 =

1. GENIE CIVIL

N°	NOM DE LA SOCIETE	NOM DU GERANT	NOMBRE DES MARCHES	COUTS DES MARCHES
01	SAFRICAS	BLATTNER	Plusieurs	+ 10.000.000 \$
02	MALTA FOREST	Camille LOMDET	Plusieurs	+ 30.000.000 \$
03	SOCIMEX	HIBRAHIM ISSAOUI	Plusieurs	+ 30.000.000 \$
04	OMEGA TRADING	HIBRAHIM ISSAOUI	Plusieurs	+15.000.000 \$
05	BIG MARKETING	Idem	Plusieurs	+7.000.000 \$
06	AVC CONSTRUCT	ALAIN VANCUTSEM	Plusieurs	+10.000.000 \$
07	ELECTROBETON	FABIO SANTAROSA	Plusieurs	+25.000.000 \$
08	HOUSE CONSTRUCTION	MUTONJ BONAVENTURE	Plusieurs	+30.000.000 \$
09	MIKE PROMOTION	KASENGA	Plusieurs	+25.000.000 \$
10	STEVER CONSTRUCT	idem	Plusieurs	+25.000.000 \$
11	PARISI	FABIO SANTAROSA	Plusieurs	+10.000.000 \$
12	TRAGECO	WILLY ROGER	Plusieurs	+8.000.000 \$
13	MW. AFRITEC	ALAIN WAN MATONDO	Plusieurs	+30.000.000 \$
14	SAFRIMEX	ROLAND YAGHI	Plusieurs	+12.000.000 \$
15	S.T.P.C.	ZAROUK MOHAMED	Plusieurs	+5.000.000 \$
16	PROCOKI	FROID BISE	Plusieurs	+ 20.000.000 \$
17	AFRITEC BATIPONT	A identifier	Plusieurs	+ 10.000.000 \$
18	SOGEDIE	FRANCESCO SVELTO	Plusieurs	+ 10.000.000 \$

2. AUTRES MARCHES

N°	NOM DE LA SOCIETE	NOM DU GERANT	NOMBRE DES MARCHES	COUTS DES MARCHES
01	CEMUBAC	A identifier	1	6.500.000 \$
02	GROUPE LEDYA	JEAN LENGU	Plusieurs	+ 30.000.000 \$
03	Ets BISHWELA VANNY	à identifier	Plusieurs	+ 7.000.000 \$
04	CONGO TEX	YUMA	Plusieurs	+ 15.000.000 \$
05	BANSIAL	A identifier	Plusieurs	+ 8.000.000 \$
06	TRACOMO	A identifier	Plusieurs	+ 3.000.000 \$
07	GROUMEX	A identifier	Plusieurs	+ 4.000.000 \$
08	SOREDICOM	A identifier	Plusieurs	+ 8.000.000 \$
09	M.T.C.	A identifier	Plusieurs	+ 8.000.000 \$
10	TEXICO	A identifier	3	+ 2.500.000 \$
11	EXECUTIVE JET SERVICE	A identifier	Plusieurs	+ 3.000.000 \$
12	HEWA BORA AIRWAYS	STAVROS	Plusieurs	+ 7.000.000 \$
13	UNOPS	A identifier	Plusieurs	+ 5.000.000 \$
14	FICHTNER	A identifier	Plusieurs	+ 7.000.000 \$
15	GENEDIS	ZAHIDAN	Plusieurs	+ 40.000.000 \$
16	CONGO IMMOBILIER	ZAHIDAN	1	+ 7.000.000 \$
17	MULTI PHARMA	ZAHIDAN	Plusieurs	+ 12.000.000 \$
18	PRODIMPEX	A identifier	Plusieurs	+ 1.000.000 \$
19	TELECONSULT	ANJELO	Plusieurs	+ 12.000.000 Euros
20	L.B.B.OIL	A identifier	Plusieurs	+ 1.000.000 \$
21	SAM CUSTOMS	A identifier	1	+ 3.300.000 \$
22	GROUPE NGENZA	A identifier	Plusieurs	+ 5.000.000 \$

CENTRAFRIQUE

SOUDAN

OUGANDA

CONGO BRAZZAVILLE

RWANDA

BURUNDI

TANZANIE

ANGOLA

ZAMBIE



ZONE DE PRODUCTION EN 1960

Zone de production en

2005

